

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :

02 avril 2021

Date de l'affichage :

02 avril 2021

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2021-114

Approbation du compte de gestion 2020 de la commune établi par le receveur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210408-2021-114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE
(Signature et cachet)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2021 et le 08 AVRIL à 19h00

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Frédéric FRIZET, Laurence BADEI, Jean-Louis AZARD, Marie-Josée AYME, Richard VIGNON, Josiane AILLAUD, Florent SEGARRA, Alain GUILLAUME, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Laure LEPROVOST, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Mireille FOLLIASSON, Katia GOUDROUFFE, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS de MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRIGNET.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Anne VICIANO (procuration à Laurence BADEI), Agnès ROMANO (procuration à Sylvie ARNOUX), Guillaume CAPIAN (procuration à Siegfried BIELLE) et Kévin ALTARI (procuration à Marie-Josée AYME).

Exposé des motifs

Le compte de gestion représente la photographie de l'exercice comptable de l'année écoulée (2020). Il reprend l'ensemble des dépenses et des recettes enregistrées par la Trésorière Principale et fait apparaître le résultat de l'exercice antérieur.

Pour le budget de la commune d'AUBIGNAN, le résultat total de clôture (résultat cumulé) 2020 est de 1 248 496,05 €, dont 350 220,41 € apparaissent en excédent d'investissement et 898 275,64 € en excédent de fonctionnement.

Pour l'assemblée délibérante, il s'agit d'approuver le compte de gestion établi par Madame la Trésorière Principale de Carpentras relatif au budget de la commune d'AUBIGNAN pour l'exercice 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU l'article L.2121-31 du CGCT ;
- Ouïe l'exposé de Monsieur Frédéric FRIZET, Adjoint au Maire et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le compte de gestion de 2020 du budget de la commune d'AUBIGNAN, établi par Madame la Trésorière Principale de Carpentras.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,
Pour expédition certifiée conforme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
CARPENTRAS Nord

Commune de
AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

Date de la convocation :
02 avril 2021

Date de l'affichage :
02 avril 2021

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :**

n° 2021-115
Compte Administratif 2020
de la Commune

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210408-2021-115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2021 et le 08 AVRIL à 19h00

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette délibération est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Frédéric FRIZET, Adjoint au Maire et de Madame Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Frédéric FRIZET, Laurence BADEI, Jean-Louis AZARD, Marie-Josée AYME, Richard VIGNON, Josiane AILLAUD, Florent SEGARRA, Alain GUILLAUME, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Laure LÉPROVOST, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Mireille FOLLIASSON, Katia GOUDROUFFE, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS de MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRIGNET.

Absents ayant donné procuration : Mmes et M. Anne VICIANO (procuration à Laurence BADEI), Agnès ROMANO (procuration à Sylvie ARNOUX) et Kévin ALTARI (procuration à Marie-Josée AYME).

Absents excusés : MM. BIELLE Siegfried et Guillaume CAPIAN.

Exposé des motifs

Comme le Compte de Gestion qui est dressé par le Trésorier, comptable public, Monsieur le Maire, ordonnateur des Finances de la commune, doit également et annuellement, dresser un acte administratif retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses correspondant à l'exécution du budget de la commune d'AUBIGNAN.

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	4 183 830,01	4 652 455,84
Section d'Investissement	1 695 948,45	1 413 492,79
Reports de l'exercice N-1 Fonctionnement	0	429 649,81
Reports de l'exercice N-1 Investissement	0	0
TOTAL réalisations + reports	5 879 778,46	6 495 598,44
RAR 2020	73 114,71	0
RESULTAT CUMULE 2020	5 952 893,17	6 495 598,44

Le Compte Administratif 2020 d'AUBIGNAN étant identique au Compte de Gestion dressé par le Trésorier principal et présentant le même résultat pour l'exercice 2020, il est proposé au Conseil municipal de l'approuver.

En tant qu'ordonnateur des finances communales, Monsieur le Maire ne participe pas au vote de cette délibération et sort de la salle au moment du vote, après la désignation de Monsieur Frédéric FRIZET en tant que Président pour cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
CARPENTRAS Nord

Commune de
AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

Date de la convocation :
02 avril 2021

Date de l'affichage :
02 avril 2021

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :**

n° 2021-115
Compte Administratif 2020
de la Commune

Le 1^{er} adjoint au Maire
d'AUBIGNAN,



Monsieur Frédéric FRIZET
(Signature et cachet)

- Ouïe l'exposé de M. Frédéric FRIZET, Maire-Adjoint et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITE

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le Compte Administratif 2020 de la commune d'AUBIGNAN.

5 abstentions : Marie THOMAS de MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRIGNET.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,
Pour expédition certifiée conforme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :

02 avril 2021

Date de l'affichage :

02 avril 2021

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n°2021-116

**Vote des taux des taxes
communales 2021**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210408-2021-116-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2021 et le 08 AVRIL à 19h00

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : Monsieur le MAIRE et de Madame Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Jean-Louis AZARD, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Alain GUILLAUME, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Laure LEPROVOST, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Mireille FOLLIASSON, Katia GOUDROUFFE, Florence BLAY, Sylvie ARNOUX, Thierry SOARD Marie THOMAS DE MALEVILLE, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Stéphane GAUBIAC, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRINET.

Absent ayant donné procuration : Mmes et MM Anne VICIANO. (procuration à Laurence BADEI), Agnès ROMANO (procuration à Sylvie ARNOUX), Guillaume CAPIAN (procuration à Siegfried BIELLE), Kévin ALTARI (procuration à Marie-Josée AYME).

Exposé des motifs

Comme chaque année, les services fiscaux nous communiquent les bases pour nous permettre de calculer les recettes fiscales que la commune peut percevoir selon les taux décidés par le conseil municipal. Du fait de la réforme de la fiscalité directe, les bases de la taxe d'habitation n'apparaissent plus. Pour l'exercice 2021, il est proposé la stabilisation des taux d'imposition, comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 18,96 %
- Taxe foncière (non bâti) : 58,51 %

Les produits attendus correspondant à ces taux sont les suivants :

- Pour la taxe foncière sur le bâti : 1 147 269,60 €
- Pour la taxe foncière sur le non bâti : 117 195,53 €

Le produit total attendu des taxes à taux voté pour 2021 est donc estimé à 1 264 465,13 €

En application de l'article 16 de la loi des finances de 2020, les part communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

- Les ressources communales supprimées par la réforme s'élèvent à 1 389 553 € ;
- Les ressources départementales affectées à la commune par la réforme s'élèvent à 932 517 €.

La différence entre ces deux ressources étant de 457 036 €, l'Etat applique un coefficient correcteur qui est utilisé pour compenser les écarts de produits générés par la suppression de la taxe d'habitation. L'application de ce coefficient permet à la commune de retrouver l'intégralité de la ressource perçue avant la réforme sur la base de l'exercice 2020.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :

02 avril 2021

Date de l'affichage :

02 avril 2021

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2021-116

Vote des taux des taxes
communales 2021

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE

(Signature et cachet)

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ces taux applicables et les produits correspondants pour 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouïe l'exposé de Monsieur Siegfried BIELLE, Maire et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE UNIQUE : Le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition et d'approuver les bases transmises par la Direction Départementale des Finances Publiques indiquées dans l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 (Etat n° 1259), annexé à la présente délibération.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :

02 avril 2021

Date de l'affichage :

02 avril 2021

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2021-116

**Vote des taux des taxes
communales 2021**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210408-2021-116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal

L'an 2021 et le 08 AVRIL à 19h00

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : Monsieur le MAIRE et de Madame Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Frédéric FRIZET, Laurence BADEI, Jean-Louis AZARD, Marie-Josée AYME, Richard VIGNON, Josiane AILLAUD, Florent SEGARRA, Alain GUILLAUME, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Laure LÉPROVOST, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Mireille FOLLIASSON, Katia GOUDROUFFE, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS de MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRIGNET.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Anne VICIANO (procuration à Laurence BADEI), Agnès ROMANO (procuration à Sylvie ARNOUX), Guillaume CAPIAN (procuration à Siegfried BIELLE) et Kevin ALTARI (procuration à Marie-Josée AYME).

Exposé des motifs

Comme chaque année, les services fiscaux nous communiquent les bases pour nous permettre de calculer les recettes fiscales que la commune peut percevoir selon les taux décidés par le conseil municipal. Du fait de la réforme de la fiscalité directe, les bases de la taxe d'habitation n'apparaissent plus. Pour l'exercice 2021, il est proposé la stabilisation des taux d'imposition, comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 18,96 %
- Taxe foncière (non bâti) : 58,51 %

Les produits correspondant à ces taux sont les suivants :

- Pour la taxe foncière sur le bâti : 2 062 786 €
- Pour la taxe foncière sur le non bâti : 117 196 €

Le produit total attendu pour 2021 est donc estimé à **2 179 982 €**

En application de l'article 16 de la loi des finances de 2020, les part communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

- Les ressources communales supprimées par la réforme s'élèvent à 1 389 553 € ;
- Les ressources départementales affectées à la commune par la réforme s'élèvent à 932 517 €.

La différence entre ces deux ressources étant de 457 036 €, l'Etat applique un coefficient correcteur qui est utilisé pour compenser les écarts de produits générés par la suppression de la taxe d'habitation. L'application de ce coefficient permet à la commune de retrouver l'intégralité de la ressource perçue avant la réforme sur la base de l'exercice 2020.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ces taux applicables et les produits correspondants pour 2021.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
CARPENTRAS

Commune de
AUBIGNAN

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouïe l'exposé de Monsieur Siegfried BIELLE, Maire et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE UNIQUE : Le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition et d'approuver les bases transmises par la Direction Départementale des Finances Publiques indiquées dans l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 (Etat n° 1259), annexé à la présente délibération.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :

02 avril 2021

Date de l'affichage :

02 avril 2021

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2021-116

Vote des taux des taxes
communales 2021

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE

(Signature et cachet)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :

02 avril 2021

Date de l'affichage :

02 avril 2021

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2021-117

GRH : Prorogation de CDD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210408-2021-117-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE
(Signature et cachet)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2021 et le 08 avril 2021 à 19h00

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Frédéric FRIZET, Laurence BADEI, Jean-Louis AZARD, Marie-Josée AYME, Richard VIGNON, Josiane AILLAUD, Florent SEGARRA, Alain GUILLAUME, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Laure LEPROVOST, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Mireille FOLLIASSON, Katia GOUDROUFFE, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS de MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRIGNET.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Anne VICIANO (procuration à Laurence BADEI), Agnès ROMANO (procuration à Sylvie ARNOUX), Guillaume CAPIAN (procuration à Siegfried BIELLE) et Kevin ALTARI (procuration à Marie-Josée AYME).

Exposé des motifs

Régulièrement un point est fait sur les différents contrats de travail des agents de la collectivité.

Concernant les contrats à durée déterminée, il est proposé la reconduction des agents suivants :

- Yamina TAMGHART du 26/04/2021 au 06/07/2021 : contrat de 33h30 d'agent d'animation et agent d'entretien ;
- Sylvain ORTIZ du 26/04/2021 au 06/07/2021 : contrat de 18h00 d'agent d'animation périscolaire ;

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver les propositions ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU le code général des collectivités territoriales,
- CONSIDERANT l'avis favorable du Comité technique d'Aubignan en date du 4 février 2021,
- Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire et après débat,

DECIDE À L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE : D'approuver les propositions de prorogation des contrats à durée déterminée.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,
Pour expédition certifiée conforme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de
AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :
02 avril 2021

Date de l'affichage :
02 avril 2021

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :**

n° 2021-118
**Participation aux frais de
formation en faveur d'un
agent d'animation
(Melle Elsa RACHEL)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210408-2021-118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE

(Signature et cachet)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2021 et le 08 AVRIL à 19h00

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : Monsieur le MAIRE et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Frédéric FRIZET, Laurence BADEI, Jean-Louis AZARD, Marie-Josée AYME, Richard VIGNON, Josiane AILLAUD, Florent SEGARRA, Alain GUILLAUME, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Laure LEPROVOST, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Mireille FOLLIASSON, Katia GOUDROUFFE, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS de MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRIGNET.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Anne VICIANO (procuration à Laurence BADEI), Agnès ROMANO (procuration à Sylvie ARNOUX), Guillaume CAPIAN (procuration à Siegfried BIELLE) et Kévin ALTARI (procuration à Marie-Josée AYME).

Exposé des motifs

Melle Elsa RACHEL est actuellement embauchée en contrat Parcours Emploi Compétence en tant qu'animatrice au centre de loisirs et sur les temps périscolaires. Elle souhaite suivre une formation « BAFA » (phase approfondissement) auprès de l'IFAC. Melle RACHEL bénéficie d'un contrat aidé en partenariat avec la Mission Locale de Vaucluse. Aussi dans le cadre de ce type de contrat, la mairie d'AUBIGNAN peut apporter son soutien financier pour aider le jeune au paiement de sa formation. Le montant de cette formation diplômante s'élève à 330,00 €. La durée de cette formation est de 6 jours et se déroulera du 26 avril au 1^{er} mai prochain à Avignon.

Les élus du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur la participation communale d'un montant de 300 € correspondant à l'aide que la commune souhaite verser auprès de l'IFAC afin d'aider Melle Elsa RACHEL à financer cette formation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouïe l'exposé de Madame Laurence BADEI, Adjointe au Maire en charge des Affaires périscolaires, et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le versement d'une participation financière de 300,00 € auprès de l'IFAC permettant à Melle Elsa RACHEL, animatrice au CLSH et sur les temps périscolaires, de financer sa formation BAFA.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,
Pour expédition certifiée conforme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
CARPENTRAS Nord

Commune de
AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :
02 avril 2021

Date de l'affichage :
02 avril 2021

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :**

n° 2021-119
Remboursement à deux
agents
(Ludovic BERGEROT et
Bernard SANCHEZ)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210408-2021-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE
(Signature et cachet)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2021 et le 08 AVRIL 2021 à 19h00

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Frédéric FRIZET, Laurence BADEI, Jean-Louis AZARD, Marie-Josée AYME, Richard VIGNON, Josiane AILLAUD, Florent SEGARRA, Alain GUILLAUME, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Laure LEPROVOST, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Mireille FOLLIASSON, Katia GOUDROUFFE, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS de MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRIGNET.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Anne VICIANO (procuration à Laurence BADEI), Agnès ROMANO (procuration à Sylvie ARNOUX), Guillaume CAPIAN (procuration à Siegfried BIELLE) et Kevin ALTARI (procuration à Marie-Josée AYME).

Exposé des motifs

Il convient de procéder au remboursement des frais engagés par Messieurs Ludovic BERGEROT et Bernard SANCHEZ dans le cadre de la visite médicale d'aptitude pour le permis poids lourd. En effet, ces agents ont fait l'avance des frais pour un montant de 36 € chacun.

Vous serez invités à vous prononcer sur le remboursement de ces frais à Messieurs Ludovic BERGEROT et Bernard SANCHEZ.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le remboursement des frais de visite médicale d'aptitude pour le permis poids lourd des agents, Ludovic BERGEROT et Bernard SANCHEZ, pour un montant de 36 € chacun.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,
Pour expédition certifiée conforme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :

02 avril 2021

Date de l'affichage :

02 avril 2021

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2021-120

Annulation d'une location de la salle polyvalente et remboursement d'un acompte

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210408-2021-120-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE
(Signature et cachet)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2021 et le 08 AVRIL 2021 à 19h00

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Frédéric FRIZET, Laurence BADEI, Jean-Louis AZARD, Marie-Josée AYME, Richard VIGNON, Josiane AILLAUD, Florent SEGARRA, Alain GUILLAUME, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Laure LEPROVOST, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Mireille FOLLIASSON, Katia GOUDROUFFE, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS de MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRIGNET.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Anne VICIANO (procuration à Laurence BADEI), Agnès ROMANO (procuration à Sylvie ARNOUX), Guillaume CAPIAN (procuration à Siegfried BIELLE) et Kévin ALTARI (procuration à Marie-Josée AYME).

Exposé des motifs

Suite à la crise sanitaire, la location de la salle polyvalente pour le week-end du 07/05/2021 au 09/05/2021 a été annulée. Cette location a été précédée du versement d'un acompte par le preneur, acompte qui a été encaissé pour acter la réservation. Il s'agit donc de rembourser la personne suivante :

- Josette POMMET pour un acompte d'un montant de 105 € ;

Les élus du Conseil municipal sont invités à approuver le remboursement de cet acompte.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouïe l'exposé de Monsieur Richard VIGNON, Adjoint au Maire en charge de la Gestion des Salles, et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le remboursement de l'acompte en faveur de :

- Josette POMMET pour un acompte d'un montant de 105 € ;

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :

02 avril 2021

Date de l'affichage :

02 avril 2021

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :**

n° 2021-121

**Chèques cadeaux en faveur
des participants du jeu
concours de décoration des
commerces de proximité**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210408-2021-121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE
(Signature et cachet)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2021 et le 08 avril 2021 à 19h00

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Frédéric FRIZET, Laurence BADEI, Jean-Louis AZARD, Marie-Josée AYME, Richard VIGNON, Josiane AILLAUD, Florent SEGARRA, Alain GUILLAUME, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Laure LEPROVOST, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Mireille FOLLIASSON, Katia GOUDROUFFE, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS de MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRIGNET.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Anne VICIANO (procuration à Laurence BADEI), Agnès ROMANO (procuration à Sylvie ARNOUX), Guillaume CAPIAN (procuration à Siegfried BIELLE) et Kévin ALTARI (procuration à Marie-Josée AYME).

Exposé des motifs

La commune d'AUBIGNAN a organisé un jeu concours de décoration des commerces de proximité au mois de décembre dernier. Les habitants étaient invités à participer à ce jeu pour lequel des bons cadeaux d'une valeur totale de 300 euros étaient attribués. Pour remercier les participants qui ont voté, un tirage au sort a été organisé et trois personnes ont gagné deux chèques cadeaux d'une valeur de 50 euros.

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver ce dispositif et à approuver le versement de ces bons cadeaux aux trois gagnants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU la définition de l'action sociale donnée par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983,
- CONSIDERANT que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

DECIDE À L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : La commune d'Aubignan attribue deux chèques cadeaux d'une valeur de 50 euros à trois participants du jeu concours de décoration des commerces de proximité qui ont été tirés au sort.

ARTICLE 2 : Ces chèques cadeaux, sont distribués aux participants du jeu concours de décoration des commerces de proximité, tirés au sort et sont utilisés uniquement dans les commerces Aubignais.

ARTICLE 3 : Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget 2021 de la commune, au chapitre 011 et à l'article 6232.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,
Pour expédition certifiée conforme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :

02 avril 2021

Date de l'affichage :

02 avril 2021

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2021-122

Convention d'adhésion dans le cadre du programme national de Petites Villes de Demain

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210408-2021-122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2021 et le 08 AVRIL à 19h00

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Frédéric FRIZET, Laurence BADEI, Jean-Louis AZARD, Marie-Josée AYME, Richard VIGNON, Josiane AILLAUD, Florent SEGARRA, Alain GUILLAUME, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Laure LEPROVOST, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Mireille FOLLIASSON, Katia GOUDROUFFE, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS de MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRIGNET.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Anne VICIANO (procuration à Laurence BADEI), Agnès ROMANO (procuration à Sylvie ARNOUX), Guillaume CAPIAN (procuration à Siegfried BIELLE) et Kévin ALTARI (procuration à Marie-Josée AYME).

Exposé des motifs

Afin d'assurer un développement du territoire adapté aux réalités locales, l'Etat se positionne désormais en accompagnateur et facilitateur de la mise en œuvre des politiques publiques, tout particulièrement dans l'espace rural. C'est dans ce cadre que l'Etat a lancé le programme « Petites Villes de Demain » qui a pour objectif de donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité, ayant des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire. Ces communes font souvent face à des difficultés comme la déprise commerciale de leur centre ancien, un habitat dégradé qui nécessite des moyens. C'est ainsi que la commune d'Aubignan a été retenue. Ce programme d'une durée de six ans, constitue un outil de relance au service des communes et des territoires. Il doit participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Il s'agit d'un programme intégrateur qui intervient en complément des dispositifs de soutien déjà existants.

En effet, cela doit permettre de coordonner de nombreux acteurs, associés pour aider les collectivités à concevoir puis mettre en œuvre leurs projets : l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires est le premier partenaire des collectivités. Différents partenaires financiers et d'appuis techniques seront également associés : la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le CEREMA ou l'Agence de la transition écologique (ADEME), les autres collectivités comme le département, les chambres consulaires... Le groupement des trois communes de Aubignan, Mazan et Malaucène, accompagné et coordonné par la CoVe a été retenu. La commune d'Aubignan a exprimé sa candidature conjointement avec les communes de Mazan et Malaucène auprès du Préfet de Vaucluse suite aux études de redynamisation de leurs centres-bourgs conduites en 2019, avec l'aide technique et financière de la CoVe et de la Région Sud PACA.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :**

n° 2021-122

Convention d'adhésion
dans le cadre du
programme national de
Petites Villes de Demain

Ces études ont permis de définir les orientations stratégiques et projets opérationnels sur différentes thématiques qui correspondent bien aux axes du programme.

La première étape du programme se traduit par la conclusion d'une convention d'adhésion entre les communes d'Aubignan, Malaucène, la CoVe et l'Etat. Cette convention d'une durée de dix-huit mois esquisse les stratégies de revitalisation de chacun des lauréats et identifie des actions à engager concourant à la revitalisation.

C'est également l'occasion de préciser les modalités de gouvernance du programme, la commune devra ainsi définir des référents en charge de son suivi et un comité de projet sera constitué à l'initiative de la CoVe et conjointement avec les communes de Mazan et Malaucène afin de suivre l'avancement du programme. Un chef de projet positionné à la CoVe sera recruté pour animer et coordonner les actions entre les trois communes lauréates. Dans le cadre de ce projet, la CoVe aura un rôle de coordination et de pilotage global. Chaque commune restera maître d'ouvrage de ses opérations et fera ses propres choix, tout en assurant la cohérence et le partage avec les autres lauréats.

La période de dix-huit mois correspondant à la convention d'adhésion devra permettre de définir plus précisément la stratégie et le programme d'actions, les appuis et les partenariats possibles.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la convention d'adhésion à conclure entre les communes d'Aubignan, Mazan, Malaucène, la CoVe et l'Etat, pour une durée de dix-huit mois.

La Cove a délibéré sur l'approbation de la convention le 29 mars dernier et chaque commune doit délibérer concomitamment au sein de son conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le programme national Petites Villes de Demain d'une durée de six ans, qui vise à aider les communes de moins de 20 000 habitants ayant des fonctions de centralité pour identifier et mettre en œuvre un projet de territoire permettant une redynamisation globale, et qui prévoit un soutien en ingénierie, des mesures d'accompagnement ciblées et l'intégration dans un réseau national,

- Vu le groupement de lauréats au programme que sont les communes d'Aubignan, Mazan, Malaucène et la CoVe, notifié à la commune par courrier en date du 16 novembre 2020 par le ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités,

- Considérant que ce programme est aussi un outil de relance de la dynamique communale au service de l'ensemble du territoire de la CoVe, permettant une intervention coordonnée des différents partenaires techniques et financiers pour mettre en œuvre concrètement les projets et actions de revitalisation de la commune, sur différentes thématiques comme le commerce, l'habitat, la transition écologique, l'accès aux services ...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :

n° 2021-122

Convention d'adhésion
dans le cadre du
programme national de
Petites Villes de Demain

- Considérant le souhait de la commune de poursuivre et d'amplifier la dynamique initiée en 2019 à travers le travail engagé conjointement dans le cadre des études centre-bourg,

- Considérant le projet de convention d'adhésion d'une durée de dix-huit mois contractualisant la première étape du dispositif, tel qu'annexé,

- Après en avoir délibéré,

- Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la convention d'adhésion d'une durée de dix-huit mois à conclure avec l'Etat conjointement avec les communes d'Aubignan, Mazan et Malaucène et la CoVe dans le cadre du programme national de Petites Villes de Demain, telle qu'annexé.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER monsieur le Maire à signer la convention et tous documents y afférents.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE

(Signature et cachet)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
CARPENTRAS Nord

Commune de
AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :
02 avril 2021

Date de l'affichage :
02 avril 2021

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2021-123
Décisions prises par le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210408-2021-123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2021

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE
(Signature et cachet)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2021 et le 08 AVRIL à 19h00

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Frédéric FRIZET, Laurence BADEI, Jean-Louis AZARD, Marie-Josée AYME, Richard VIGNON, Josiane AILLAUD, Florent SEGARRA, Alain GUILLAUME, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Laure LEPROVOST, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Mireille FOLLIASSON, Katia GOUDROUFFE, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS de MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRIGNET.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Anne VICIANO (procuration à Laurence BADEI), Agnès ROMANO (procuration à Sylvie ARNOUX), Guillaume CAPIAN (procuration à Siegfried BIELLE) et Kevin ALTARI (procuration à Marie-Josée AYME).

Exposé des motifs

Vu les articles L-2122-22 et L-2122-23 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-30 du 22 juillet 2020 autorisant le Maire, pour toute la durée de son mandat, à prendre des décisions par délégation du Conseil municipal au titre de ces articles,

Considérant l'obligation pour le Maire de rendre compte à l'Assemblée municipale des actes pris dans le cadre de cette délégation,

DE PRENDRE ACTE que Monsieur le Maire a rendu compte (voir annexes ci-jointes) de l'exercice de sa délégation du 10 mars 2021.

N° de décision municipale	Objet
Décision n° 2021-06 du 10 mars 2021	Demande de subvention au titre de la DSIL pour la réfection de la maison Faure et la création d'un logement locatif social 58 096,50 € HT
Décision n° 2021-07 du 12 mars 2021	Demande de subvention auprès de la Région pour la réalisation d'un terrain multisports quartier Ratonelle 143 764,00 € HT

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,
Pour expédition certifiée conforme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :

12 mai 2021

Date de l'affichage :

12 mai 2021

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2021-124
Demande de subvention au titre de la DSIL pour les travaux de logements sociaux de la Maison Faure

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes ou sur telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210520-2021-124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 21/05/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal

L'an 2021 et le 20 mai à 18 h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Anne VICIANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Mireille FOLLIASSON, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kévin ALTARI, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY.

Absent ayant donné procuration : MM. Jean-Louis AZARD (procuration à Laurence BADEI), Alain GUILLAUME (procuration à Marie-Josée AYME), Agnès ROMANO (procuration à Sylvie ARNOUX), Laure LEPROVOST (procuration à Richard VIGNON), David GRIGNET (procuration à Marie THOMAS DE MALEVILLE)

Exposé des motifs

Après l'épidémie de Covid-19, la priorité est d'engager la relance en reconstruisant une économie forte, écologique, souveraine et solidaire. Aussi, le Gouvernement a proposé d'abonder la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) d'un milliard d'euros en autorisations d'engagement afin d'accompagner un effort de relance rapide et massif des projets des communes et de leurs groupements. Ces crédits viennent en supplément des deux milliards d'euros de dotations de soutien aux investissements des collectivités ouverts en loi de finances pour 2021, au titre de la DETR, de la DSIL, de la DSID et de la DPV.

Les dispositions légales et réglementaires de la DSIL restent applicables à ces projets et les crédits sont destinés aux opérations portées par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Les projets qui pourront être financés doivent s'inscrire dans les thématiques prioritaires, dont le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements.

La commune d'Aubignan est propriétaire d'une maison, située 61 avenue de l'Abbé Arnaud en centre-ville.

Dans un premier temps, les services techniques ont procédé à la rénovation du rez-de-chaussée.

Ce local accueille, aujourd'hui, un magasin de réparation/vente/location de cycles. A cet effet, un bail commercial a été conclu.

Aujourd'hui, la commune souhaite réaliser des travaux aux 1e et 2e étages de la maison pour y créer un logement locatif social. La commune a sollicité les services de SOLIHA 84 pour travailler à ses côtés dans le cadre de ses missions d'assistance.

SOLIHA 84 a proposé de créer un local et un espace de circulations communes d'une superficie de 27,35 m² au rez-de-chaussée et la

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :

n° 2021-124

Demande de

subvention au titre de
la DSIL pour les travaux
de logements sociaux
de la Maison Faure

création d'un T4 en R + 1 et R +2 d'une surface de 98,40 m² soit 125,75 m² à réhabiliter.

Le montant prévisionnel du projet est estimé par SOLIHA 84 à 147 580,00 HT dont 118 080,00 € HT pour les travaux.

Dans un contexte financier tendu, la municipalité d'AUBIGNAN espère donc que l'Etat pourra aider la commune, grâce au versement d'une participation financière au titre de la DSIL 2021.

Considérant que le coût du projet est de 118 080,00 € HT pour les travaux, la mairie d'AUBIGNAN souhaite solliciter la DSIL sur la base de 49 %. Aussi, le plan de financement prévisionnel des travaux s'établirait donc comme suit :

▶ DSIL- Etat - (49 %) :	58 096,50 €
▶ Participation communale (51%) :	59 983,50 €

MONTANT TOTAL HT : 118 080,00 €

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur la possibilité de procéder à la demande de subvention au titre de la DSIL 2021 pour les travaux mentionnés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'Instruction du 30 juillet 2020 relative à la part exceptionnelle de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires,
- Considérant que le projet de travaux relatifs à l'aménagement de logements sociaux peut être éligible à cette subvention sur la base des critères de développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements,
- Considérant les motifs exposés lors du Conseil municipal et après débat,

DECIDE À L'UNANIMITE :

Absentions : / Contre : /

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à une demande de subvention au titre de la DSIL 2021 sur la base des critères liés au développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) proposée par l'Etat et d'approuver le plan de financement ci-dessous :

▶ DSIL - Etat - (49 %) :	58 096,50 € HT
▶ Participation communale (51 %) :	59 983,50 € HT

MONTANT TOTAL HT : 118 080 € HT

- D'AUTORISER Monsieur le Maire d'AUBIGNAN à signer tout document relatif à cette demande de subvention
- DE PRENDRE ACTE que les crédits liés à ces travaux sont prévus au budget principal de la commune d'AUBIGNAN

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE

(Signature et cachet)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :

12 mai 2021

Date de l'affichage :

12 mai 2021

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2021-125
Sécurisation du stade

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes ou sur telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210520-2021-125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 21/05/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2021 et le 20 mai à 18 h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Anne VICIANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Mireille FOLLIASSON, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kévin ALTARI, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY.

Absent ayant donné procuration : MM. Jean-Louis AZARD (procuration à Laurence BADEI), Alain GUILLAUME (procuration à Marie-Josée AYME), Agnès ROMANO (procuration à Sylvie ARNOUX), Laure LEPROVOST (procuration à Richard VIGNON), David GRIGNET (procuration à Marie THOMAS DE MALEVILLE)

Exposé des motifs

Depuis la création du skate-park, la commune d'Aubignan rencontre une affluence importante sur l'ensemble des espaces de jeux (Aire de jeux pour enfants, skate-park, city stade) situés à proximité de la salle polyvalente. Elle fait face à de nombreux regroupements de jeunes faisant l'usage de deux roues motorisés sur cette zone et notamment sur l'enceinte du skate-park qui n'est pas réservée à cet usage.

De plus, les abords des locaux du club de foot (notamment la buvette qui n'est pas cloisonnée) sont fréquentés en dehors des horaires d'accès. Cette occupation crée des nuisances pour les riverains et des déchets sont régulièrement retrouvés.

Afin de préserver la sécurité et la tranquillité de tous les usagers de cette zone, la commune souhaite mettre en place un certain nombre de dispositifs afin de sécuriser les équipements communaux.

Le montant total des clôtures est estimé à 40 000 € HT.

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2212-2 concernant les pouvoirs de police du Maire,
- Considérant les motifs exposés lors du Conseil municipal et après débat,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
CARPENTRAS Nord

Commune de
AUBIGNAN

OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :

n° 2021-125
Sécurisation du stade

DECIDE À LA MAJORITE:

Absentions : / Contre : 5 (MM. MMES THOMAS DE MALEVILLE,
GAUBIAC, CROQUIN GUILLEM, BARTHELEMY, GRIGNET)

- D'ADOPTER ce dispositif de sécurisation
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE
(Signature et cachet)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :

12 mai 2021

Date de l'affichage :

12 mai 2021

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2021-126

Dénomination de voie

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes ou sur telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210520-2021-126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 21/05/2021

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE
(Signature et cachet)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2021 et le 20 mai à 18 h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Anne VICIANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Mireille FOLLIASSON, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kévin ALTARI, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY.

Absent ayant donné procuration : MM. Jean-Louis AZARD (procuration à Laurence BADEI), Alain GUILLAUME (procuration à Marie-Josée AYME), Agnès ROMANO (procuration à Sylvie ARNOUX), Laure LEPROVOST (procuration à Richard VIGNON), David GRIGNET (procuration à Marie THOMAS DE MALEVILLE)

Exposé des motifs

Il convient de dénommer une voie perpendiculaire à l'Avenue Majoral Jouve, jouxtant l'impasse Saint-Joseph, nouvellement dénommée. Afin d'assurer une bonne distribution du courrier et de permettre de localiser rapidement les habitations qui s'y trouvent, la commune doit dénommer cette voie, dénomination qui sera ensuite transmise pour information à la Poste, aux services fiscaux et aux services de secours et d'incendie. Les riverains ont été consultés et proposent « Impasse de l'Amitié »

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur le choix de cette appellation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2213-28 concernant la numérotation des voies,
- Considérant les motifs exposés lors du Conseil municipal et après débat,

DECIDE À L'UNANIMITE :

Absentions : / Contre : /

- D'ADOPTER la dénomination suivante :
Impasse de l'Amitié
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :

12 mai 2021

Date de l'affichage :

12 mai 2021

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2021-127

Dénomination de voie

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes ou sur telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210520-2021-127-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 21/05/2021

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE

(Signature et cachet)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2021 et le 20 mai à 18 h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Anne VICIANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Mireille FOLLIASSON, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kévin ALTARI, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY.

Absent ayant donné procuration : MM. Jean-Louis AZARD (procuration à Laurence BADEI), Alain GUILLAUME (procuration à Marie-Josée AYME), Agnès ROMANO (procuration à Sylvie ARNOUX), Laure LEPROVOST (procuration à Richard VIGNON), David GRIGNET (procuration à Marie THOMAS DE MALEVILLE)

Exposé des motifs

Il convient de dénommer une voie traversante qui relie le chemin de Ratonelle et le chemin du Moulin neuf, en passant par le lotissement « Le clos des dentelles ».

Afin d'assurer une bonne distribution du courrier et de permettre de localiser rapidement les habitations qui s'y trouvent, la commune doit dénommer cette voie, dénomination qui sera ensuite transmise pour information à la Poste, aux services fiscaux et aux services de secours et d'incendie. Il est proposé « Traverse des Dentelles ».

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur le choix de cette appellation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2213-28 concernant la numérotation des voies,
- Considérant les motifs exposés lors du Conseil municipal et après débat,

DECIDE À L'UNANIMITE :

Absentions : / Contre : /

- D'ADOPTER la dénomination suivante :
Traverse des Dentelles
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :

12 mai 2021

Date de l'affichage :

12 mai 2021

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2021-128
Rétrocession d'une concession

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes ou sur telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210520-2021-128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 21/05/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2021 et le 20 mai à 18 h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Anne VICIANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Mireille FOLLIASSON, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kévin ALTARI, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY.

Absent ayant donné procuration : MM. Jean-Louis AZARD (procuration à Laurence BADEI), Alain GUILLAUME (procuration à Marie-Josée AYME), Agnès ROMANO (procuration à Sylvie ARNOUX), Laure LEPROVOST (procuration à Richard VIGNON), David GRIGNET (procuration à Marie THOMAS DE MALEVILLE)

Exposé des motifs

Une concession funéraire est, par principe, incessible en raison de son caractère essentiellement familial et de l'appartenance des cimetières au domaine public des communes. Une jurisprudence constante a ainsi établi qu'une concession de sépulture ne peut faire l'objet d'un contrat de vente. Le titulaire d'une concession peut en revanche renoncer, au profit de la commune, à tout droit sur une concession contre le remboursement d'une partie du prix payé en fonction de la durée déjà écoulée. La commune d'Aubignan a été sollicitée par Mme Danielle NOIROT, propriétaire d'une concession cinquantenaire (n°6) au columbarium du cimetière d'Aubignan depuis le 4 décembre 2014 qu'elle a acquise au prix de 400,00 €. Elle souhaite la rétrocéder à la commune. En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur la reprise de cette concession pour un montant de 345,18 €.

Les membres du Conseil municipal sont invités à autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs à cette reprise de concession.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,
- Considérant les motifs exposés lors du Conseil municipal et après débat,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
CARPENTRAS Nord

Commune de
AUBIGNAN

OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :

n° 2021-128
Rétrocession d'une
concession

DECIDE À L'UNANIMITE :

Absentions : / Contre : /

- D'APPROUVER la reprise de la concession n°6 du columbarium pour un montant de 345.18 €.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE

(Signature et cachet)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :

12 mai 2021

Date de l'affichage :

12 mai 2021

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2021-129
Service Enfance :
adhésion au Portail
Famille

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes ou sur telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210520-2021-129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 21/05/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2021 et le 20 mai à 18 h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Anne VICIANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Mireille FOLLIASSON, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kévin ALTARI, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY.

Absent ayant donné procuration : MM. Jean-Louis AZARD (procuration à Laurence BADEI), Alain GUILLAUME (procuration à Marie-Josée AYME), Agnès ROMANO (procuration à Sylvie ARNOUX), Laure LEPROVOST (procuration à Richard VIGNON), David GRIGNET (procuration à Marie THOMAS DE MALEVILLE)

Exposé des motifs

Un logiciel Parascol déjà existant permet de facturer les familles fréquentant le périscolaire (matin, midi dont la cantine, soir, mercredi) et l'extrascolaire (tous les jours des vacances scolaires). Un portail famille viendrait compléter ce logiciel en proposant aux familles de réserver et payer leurs places en amont. Les inscriptions se feraient via le portail, de période à période, sur deux semaines, 15 jours avant les vacances scolaires à l'exception de septembre. Les familles pourraient annuler 48 h à l'avance via le portail. Il est proposé un tarif de repas de dernière minute (non réservé) à 4,50 €. Une permanence est également prévue pour les familles n'ayant pas de moyen de paiement adapté (carte bancaire, ordinateur, ...) et en cas de modification de dernière minute. Un justificatif (certificat médical) pourra être exigé.

Ainsi, il serait plus facile d'anticiper la fréquentation et d'adapter les moyens déployés afin d'accueillir les enfants en respectant le taux d'encadrement nécessaire. De plus, le suivi des enfants afin de fiabiliser la facturation serait facilité, et les impayés pourraient ainsi être limités par le prépaiement.

Le coût de cette adhésion est estimé à : 290 € HT pour la mise en oeuvre personnalisée, puis à 456 € HT de redevance annuelle. Ce portail pourrait être proposé aux familles dès la prochaine rentrée scolaire.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur l'adhésion au Portail Famille et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :**

n° 2021-129

**Service Enfance :
adhésion au Portail
Famille**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-30 relatif à la gestion des écoles publiques par la commune,
- Considérant les motifs exposés lors du Conseil municipal et après débat,

DECIDE À L'UNANIMITE :

Absentions : / Contre : /

- D'APPROUVER l'adhésion au Portail Famille
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE

(Signature et cachet)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :

12 mai 2021

Date de l'affichage :

12 mai 2021

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2021-130

GRH : Embauche de Contrats d'Engagement Educatif (CEE) durant les vacances d'été et prorogation de CDD

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes ou sur telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210520-2021-130-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 21/05/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2021 et le 20 mai à 18 h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Anne VICIANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Mireille FOLLIASSON, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kévin ALTARI, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY.

Absent ayant donné procuration : MM. Jean-Louis AZARD (procuration à Laurence BADEI), Alain GUILLAUME (procuration à Marie-Josée AYME), Agnès ROMANO (procuration à Sylvie ARNOUX), Laure LEPROVOST (procuration à Richard VIGNON), David GRIGNET (procuration à Marie THOMAS DE MALEVILLE)

Exposé des motifs

Régulièrement un point est fait sur les différents contrats de travail des agents de la collectivité.

Ainsi, les besoins suivants ont été identifiés pour le bon fonctionnement des services :

- Centre de loisirs :
 - o 1 Agent d'animation CLSH et périscolaire en CDD pour accroissement d'activité 20 h hebdomadaires du 01/09/21 au 31/12/21 ou renouvellement en contrat PEC (1 an)
 - o Durant les prochaines vacances scolaires d'été : CEE titulaires BAFA : 5 animateurs du 07/07/2021 au 23/07/2021 ; 6 animateurs du 26/07/2021 au 13/08/2021 ; CEE non diplômés : 1 animateur du 26/07/2021 au 30/07/2021 ; 1 animateur du 02/08/2021 au 13/08/2021 ;
 - o Les mercredis : 1 contrat CEE de 4 jours les 9, 16, 23 et 30/06/21
- Ecoles et service périscolaire : 1 Agent d'animation polyvalent responsable adjoint du service périscolaire et scolaire en CDD pour accroissement d'activité 35 h hebdomadaires du 30/08/21 au 31/12/21, 1 Agent d'entretien polyvalent en CDD pour accroissement 30 h hebdomadaires du 07/07/21 au 31/12/21 ,1 Agent technique polyvalent entretien, scolaire et périscolaire CDD pour accroissement d'activité 33 h 30 hebdomadaires du 07/07/21 au 31/12/21 ,1 Agent d'entretien en CDD pour accroissement d'activité 23 h 30 hebdomadaires du 07/07/21 au 31/12/21 , 1 agent technique faisant fonction d'ATSEM en CDD pour accroissement d'activité 35 h hebdomadaire du 01/06/21 au 31/08/21
- Service de restauration scolaire : 1 Agent technique polyvalent entretien locaux et restauration scolaire en CDD pour accroissement d'activité 20 h hebdomadaires du 02/09/21 au 31/12/2021 ou renouvellement en contrat PEC (1 an) ; 1 Agent

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :

n° 2021-130

**GRH : Embauche de
Contrats d'Engagement
Educatif (CEE) durant
les vacances d'été et
prorogation de CDD**

technique polyvalent entretien des locaux et restauration scolaire en CDD pour accroissement 26 h hebdomadaires du 01/07/21 au 31/12/21

▫ Services techniques : 2 agents techniques en CDD Saisonnier 35 h hebdomadaires du 01/07/21 au 30/09/21 ; 2 agents techniques CDD pour accroissement d'activité 35 h hebdomadaires du 01/07/21 au 31/12/21 ; 1 Agent technique en CDD pour accroissement d'activité 35 h hebdomadaires du 01/06/21 au 30/11/21 ; durant les congés d'été : 2 contrats saisonniers de 35 h hebdomadaires pour la période du 14 juin 2021 au 10 septembre 2021 (à répartir selon le nombre de candidats retenus).

▫ Service bibliothèque : 1 Agent administratif en renouvellement de contrat PEC ou en CDD pour accroissement d'activité 35 h hebdomadaires du 07/09/21 au 28/02/22

▫ Service comptabilité (départ d'un agent en disponibilité pour une durée de 5 ans) : 1 Rédacteur principal 1ère classe en CDD pour accroissement d'activité 28 h hebdomadaires du 01/07/21 au 31/12/21 ; 1 Agent administratif en CDD pour accroissement d'activité 28 h hebdomadaires du 01/09/21 au 31/12/21

▫ CCAS : 1 Agent administratif au CCAS en CDD pour accroissement d'activité 35 h hebdomadaires du 01/06/2021 au 30/11/2021

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver les propositions ci-dessus..

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant les motifs exposés lors du Conseil municipal et après débat,

DECIDE À L'UNANIMITE :

Absentions : / Contre : /

- D'APPROUVER les propositions ci-avants concernant les contrats de type CEE relatifs à l'embauche d'animateurs amenés à travailler au sein du centre de loisirs durant les vacances d'été
- D'APPROUVER la prorogation des contrats à durée déterminée.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE

(Signature et cachet)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :

12 mai 2021

Date de l'affichage :

12 mai 2021

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2021-131

GRH : Stagiairisation d'agents contractuels

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes ou sur telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210520-2021-131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 21/05/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2021 et le 20 mai à 18 h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Anne VICIANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Mireille FOLLIASSON, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kévin ALTARI, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY.

Absent ayant donné procuration : MM. Jean-Louis AZARD (procuration à Laurence BADEI), Alain GUILLAUME (procuration à Marie-Josée AYME), Agnès ROMANO (procuration à Sylvie ARNOUX), Laure LEPROVOST (procuration à Richard VIGNON), David GRIGNET (procuration à Marie THOMAS DE MALEVILLE)

Exposé des motifs

Il est proposé la stagiairisation dans la fonction publique territoriale de 3 agents en poste depuis de nombreuses années et qui apportent satisfaction dans les missions qu'ils exercent. Cette stagiairisation concerne les personnes suivantes :

- M. Nordine BEN-BAIZID (contractuel au sein des services techniques depuis 2016) : nomination au grade d'adjoint technique à temps complet à partir du 01/07/2021;
- Mme Audrey TRAMIER (contractuelle faisant fonction d'ATSEM depuis 2017) : nomination au grade d'adjoint technique à temps complet à partir du 01/09/2021 ;
- Mme Cindy MAUREL (contractuelle faisant fonction d'ATSEM depuis 2017) : nomination au grade d'adjoint technique à temps complet à partir du 01/09/2021 ;

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver ces stagiairisations. □

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, ,
- Considérant les motifs exposés lors du Conseil municipal et après débat,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :

n° 2021-131

GRH : Stagiairisation
d'agents contractuels

DECIDE À L'UNANIMITE :

Absentions : / Contre : /

- D'APPROUVER la stagiairisation de M. Nordine BEN-BAIZID à partir du 01/07/2021, de Mme Audrey TRAMIER à partir du 01/09/2021, de Mme Cindy MAUREL à partir du 01/09/2021
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE
(Signature et cachet)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :

12 mai 2021

Date de l'affichage :

12 mai 2021

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2021-132

**Police municipale :
recrutement et
augmentation du temps
de travail ASVP**

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes ou sur telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210520-2021-132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 21/05/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2021 et le 20 mai à 18 h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Anne VICIANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Mireille FOLLIASSON, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kévin ALTARI, Florence BLAY, Thierry SOARD, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY.

Absent ayant donné procuration : MM. Jean-Louis AZARD (procuration à Laurence BADEI), Alain GUILLAUME (procuration à Marie-Josée AYME), Agnès ROMANO (procuration à Sylvie ARNOUX), Laure LEPROVOST (procuration à Richard VIGNON), David GRIGNET (procuration à Marie THOMAS DE MALEVILLE)

Exposé des motifs

La population d'Aubignan augmente, le village s'étend et propose des activités de plus en plus variées, attirant également visiteurs et touristes.

Il est nécessaire d'assurer la sécurité de tous les usagers au quotidien, et les effectifs actuels de la Police Municipale limitent l'amplitude horaire et la diversification des interventions.

Afin d'assurer les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques, et assurer une relation de proximité avec la population, il est proposé le recrutement de 2 agents de Police Municipale titulaires à temps complet.

En outre, il est proposé le passage à 35 h d'un agent ASVP.

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur les propositions exposées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant les motifs exposés lors du Conseil municipal et après débat,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
CARPENTRAS Nord

Commune de
AUBIGNAN

OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :

n° 2021-132

Police municipale :
recrutement et
augmentation du temps
de travail ASVP

DECIDE À L'UNANIMITE :

Absentions : / Contre : /

- D'APPROUVER le recrutement de deux policiers municipaux
- D'APPROUVER l'augmentation du temps de travail des ASVP
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE
(Signature et cachet)

Mairie d'AUBIGNAN (84810)
TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX AU 20/05/2021
 Annexé à la délibération n° 2021-133

Filière Administrative											
Grades	Catégorie	Total grade	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps non complet	Temps complet	ETP Budget	Temps partiel	ETP		
Directrice Générale des Services	A	1	1	1		1	100 %	1,00	/	1,00	
Attaché	A	1	1	1		1	100 %	1,00	/	1,00	
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	1	1		1	100 %	1,00	/	1,00	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2	1	1		1	100 %	1,00	1	80%	0,80
			1	1		1	100 %	1,00	1	80%	0,80
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	8	1	1		1	100 %	1,00	1	70%	0,70
			1	1		1	100 %	1,00	/	1,00	
			1	1		1	100 %	1,00	/	1,00	
			1	1	1	32			0,91	/	0,91
			1	1	1	28			0,80	-	0,80
			1	1		1	100 %	1,00	/	1,00	
			1	1		1	100 %	1,00	1	80%	0,80
			1	100 %	1,00	/	1,00				
			1	100 %	1,00	/	1,00				
TOTAL	/	13	15	15	2	13	14,71	5	13,61		

Filière Police Municipale										
Grades	Catégorie	Total grade	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps non complet	Temps complet	ETP Budget	Temps partiel	ETP	
Chef de service police principal 1ère classe	B	1	1	1		1	100%	1,00	/	1,00
Brigadier chef principal	C	1	1	1		1	100%	1,00	/	1,00
Brigadier chef principal ou Gardien-Brigadier	C	1	1	0		1	100%	1,00	/	1,00
Brigadier chef principal ou Gardien-Brigadier	C	1	1	0		1	100%	1,00	/	1,00
Gardien-brigadier de police municipale	C	1	1	1		1	100%	1,00	/	1,00
TOTAL	/	5	5	3	0	5	5,00	0	5,00	

Filière Sanitaire et sociale										
Grades	Catégorie	Total grade	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps non complet	Temps complet	ETP Budget	Temps partiel	ETP	
ATSEM principal de 2ème classe	C	1	1	1		1	100%	1,00	/	1,00
TOTAL	/	1	1	1	0	1	1,00	0	1,00	

Filière Technique											
Grades	Catégorie	Total grade	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps non complet	Temps complet	ETP Budget	Temps partiel	ETP		
Ingénieur	A	1	1	0		1	100%	1,00	0,00		
Agent de maîtrise principal	C	0	1	1		1	100%	1,00	/	1,00	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	3	1	1		1	100%	1,00	/	1,00	
			1	1		1	100%	1,00	/	1,00	
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	10	1	1		1	100%	1,00	/	1,00	
			1	1		1	100%	1,00	/	1,00	
			1	1		1	100%	1,00	/	1,00	
			1	1		1	100%	1,00	/	1,00	
			1	1		1	100%	1,00	/	1,00	
			1	1		1	100%	1,00	/	1,00	
			1	1		1	100%	1,00	/	1,00	
			1	1		1	100%	1,00	/	1,00	
			1	1		1	100%	1,00	1	90%	0,91
			1	1		1	100%	1,00	/	1,00	
Adjoint technique	C	16	1	1		1	100%	1,00	/	1,00	
			1	1		1	100%	1,00	/	1,00	
			1	1		1	100%	1,00	/	1,00	
			1	1		1	100%	1,00	/	1,00	
			1	1		1	100%	1,00	/	1,00	
			1	1		1	100%	1,00	/	1,00	
			1	1		1	100%	1,00	/	1,00	
			1	1		1	100%	1,00	/	1,00	
			1	1		1	100%	1,00	/	1,00	
			1	1		1	100%	1,00	/	1,00	
			1	1		1	100%	1,00	/	1,00	
			1	1		1	100%	1,00	/	1,00	
			1	1	1	22 h	/	0,63	/	0,63	
			1	1	1	28 h	0,80	/	0,80		
			1	1		1	100%	1,00	/	1,00	
TOTAL			31	30	2	29	30,43	1	29,34		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 084-218400042-20210520-2021-133-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 21/05/2021
 Affichage : 21/05/2021

Filière Animation										
Grades	Catégorie	Total grade	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps non complet	Temps complet	ETP Budget	Temps partiel	ETP	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	1	0	-	1	100%	1,00	/	1,00
Adjoint d'animation	C	1	1	1	-	1	100%	1,00	/	1,00
TOTAL			2	1	0	2	2,00	0	2,00	

Filière Culturelle (Patrimoine et Bibliothèque)											
Grades	Catégorie	Total grade	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps non complet	Temps complet	ETP Budget	Temps partiel	ETP		
Adjoint territorial du Patrimoine principal de 2ème classe	C	1	1	1	/	1	/	1,00	1	50%	0,50
TOTAL			1	1	0	1	1,00	1	0,50		

EFFECTIFS TOTAL DE LA COMMUNE Toutes catégories				Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps non complet	Temps complet	ETP Budget	Temps partiel	ETP
				55	51	4	51	54,14	7	51,45